

COMMUNE DE DAMERY - Avec la participation de la CAF

A.L.S.H D'HIVER 2026



INSCRIPTION A EFFECTUER

Avant le 18 janvier 2026

SUR VOTRE ESPACE FAMILLE INOE

INFORMATIONS :

- L'accueil de loisirs aura lieu du 16 au 20 février 2026, de 8h à 11h30 et de 13h20 à 18h. (Possibilité de déposer son enfant jusqu'à 9h et de le récupérer à partir de 17h).

Accueil à l'école maternelle pour les enfants de maternelle.

Accueil le matin à la salle Gounod pour les enfants d'élémentaire et le soir récupération des enfants à l'école maternelle.

- Inscription possible à la journée complète avec ou sans cantine.

- Aucune inscription et modification ne seront prises en compte après :

18 janvier 2026

- Les enfants scolarisés à Damery sont prioritaires jusqu'à la clôture des inscriptions le 18 janvier 2026.

- Les enfants extérieurs ne pourront être acceptés que s'il reste des places disponibles à la fermeture des inscriptions.

INSCRIPTION SUR VOTRE ESPACE FAMILLE INOE :



L'inscription s'effectue sur votre espace famille Inoé : Cliquez sur l'enfant. Attention, il est désormais nécessaire de joindre une attestation d'assurance extrascolaire. Celle-ci sera à joindre directement dans votre espace inoé.

Lorsque l'inscription sera prise en compte, vous recevrez un mail de confirmation. Il faudra alors retourner sur l'inscription afin de compléter le planning.

→ Pour les familles dont les enfants ne fréquentent pas les services périscolaire et cantine, veuillez contacter la mairie afin d'avoir la procédure pour créer un espace famille sur inoé.

DOCUMENTS A FOURNIR: (sauf si déjà insérés dans votre espace famille).



- L'avis d'imposition 2024 sur les revenus 2023.
- La fiche sanitaire (uniquement en cas de changement depuis la rentrée des classes).
- **Les bons vacances MSA et CAF 2026.**
- L'attestation d'assurance extrascolaire.



TARIFS :

Les chèques vacances sont acceptés pour le règlement.

| Tarifs Damery et regroupement pédagogique | |
|---|--------------|
| 0 | 13,60 €/jour |
| 1 à 1 999 € / mois | 11,20 €/jour |
| 2 000 à 3 499 €/ mois | 12 € /jour |
| 3 500 à 4 999 € / mois | 12,80 €/jour |
| 5 000 € et plus / mois | 13,60 €/jour |

| Tarifs extérieurs | |
|------------------------|---------------|
| 0 | 14,40 €/jour |
| 1 à 1 999 € / mois | 12 €/jour |
| 2 000 à 3 499 €/ mois | 12,80 € /jour |
| 3 500 à 4 999 € / mois | 13,60 €/jour |
| 5 000 € et plus / mois | 14,40 €/jour |

Plus 5,42€ le repas du midi.



REGLEMENT :

A réception de l'avis de somme à payer vous devrez choisir un mode de règlement :

-En ligne : en vous connectant sur : <https://www.payfip.gouv.fr>

-En espèce : dans la limite de 300€ aux guichets des buralistes agréés (liste disponible sur www.impots.gouv.fr/portail/paiement-proximité).

-Par chèque bancaire, chèques vacances (pour l'ALSH) : auprès du Service de Gestion Comptable d'Epernay - 21, rue du Moulin à Vent - 51200 EPERNAY.

-Par virement bancaire : sur le compte bancaire du Service de Gestion Comptable d'Epernay en indiquant les références de la facture.

IBAN : FR63 3000 1003 69E5 1500 0000 015